

Badminton

Fiche Sport N° 6



Mise à jour : 7 octobre 2015

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 8
III. Innovation	Page 11
IV. Formation	Page 12
Annexes	Page 15

Introduction

La fiche sport BADMINTON a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques ou académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable l'année scolaire 2015-2016, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement **Badminton**

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les associations sportives **sauf** :

- Les associations ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas Championnes de France lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées Championne des France des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant des joueurs au classement FFBAD inapproprié.

ATTENTION ! Réforme du classement fédéral

Tout élève ayant obtenu un classement égal ou supérieur à D7 à partir du 1er septembre 2015, au regard du nouveau classement fédéral ou tout élève ayant déjà obtenu un classement égal à D2 et supérieur dans l'ancien classement n'est pas autorisé à jouer.

Chaque équipe ne peut comporter dans ses rangs au maximum, qu'une fille classée D8 (ou classée D3 avant le 1^{er} septembre 2015) **et** qu'un garçon classé D8 (ou classé D3 avant le 1^{er} septembre 2015).

Le classement pris en compte est le meilleur classement de référence des trois tableaux (simple, double et double mixte).

Le classement débute à D9 les P1, P2 et P3 sont autorisés à jouer.

Le meilleur classement de référence des trois tableaux (simple, double et double mixte) est celui du 1^{er} septembre de l'année en cours (classement consulté à la fois: sur poona ET sur l'historique de classement fédéral disponible sur le site ffbad.org. Didacticiel disponible sur OPUSS)

En cas de doute, consulter Marie Chrisitne Leroy (mc.leroy@ffbad.org) dès les premières phases qualificatives

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Mixité obligatoire	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Mixité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Matches en 2 sets gagnants de 15 points en tie- break	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 matches : 1 Simple Garçon et 1 Simple Fille 1 Double Garçon et 1 Double Fille 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre ; l'accompagnateur de l'équipe est seul responsable. Si erreur de composition, le score de la rencontre est de 5/0. Chaque compétiteur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique + quota de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

Championnats de France UNSS Excellence Badminton

Conditions de participation

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives comportants des élèves inscrits en section sportive scolaire
- Les associations sportives ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badminton.
- L'association sportive « Championne de France » lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Badminton l'année précédente **en collège ou en lycée**

- Les équipes ayant plus d'une fille classée D8 (ou classée D3 ancien classement) ou plus d'un garçon classé D8 (ou classé D3 ancien classement).

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 J Mixité obligatoire	6 compétiteurs maximum (Au minimum 2G et 2F) + 1 JO Mixité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Matches en 2 sets gagnants de 15 points en tie- break	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 matches : 1 Simple Garçon 1 Simple Fille 1 Double Garçon 1 Double Fille 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre ; l'accompagnateur de l'équipe est seul responsable. Si erreur de composition, le score de la rencontre est de 5/0. Chaque compétiteur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique + quota de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Précisions Réglementaires pour les 2 Championnats

Remplacement sur blessure

Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JO non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition.

Le remplacement sur blessure pourra s'effectuer dans la rencontre par un autre joueur de l'équipe. Un joueur remplacé sur blessure sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical.

Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer à la rencontre.

Tenue vestimentaire des joueurs

Les joueurs devront porter une tenue de badminton correcte (short uni au-dessus des genoux ou jupette unie obligatoires, pas de casquette....) et des maillots obligatoirement identiques sans publicité pour les 2 derniers tours du championnat.

Seul le juge arbitre peut décider si une tenue est correcte ou non (sanctions : changement de tenue sinon match perdu par forfait).

L'ordre normal des matches d'une rencontre en Collège et Lycée (sauf cas de force majeure pour l'organisateur) est le suivant, appliqué sur 2 terrains :

Double Garçons	Double Filles
Simple Garçons	Simple Filles
Double Mixte	

Il y a obligation de jouer les 5 matches, quel que soit le score de la rencontre, avec les joueurs déclarés. Mais un joueur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre.

Les matches se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points en tie break et avec 2 points d'écart (20 points maximum).

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

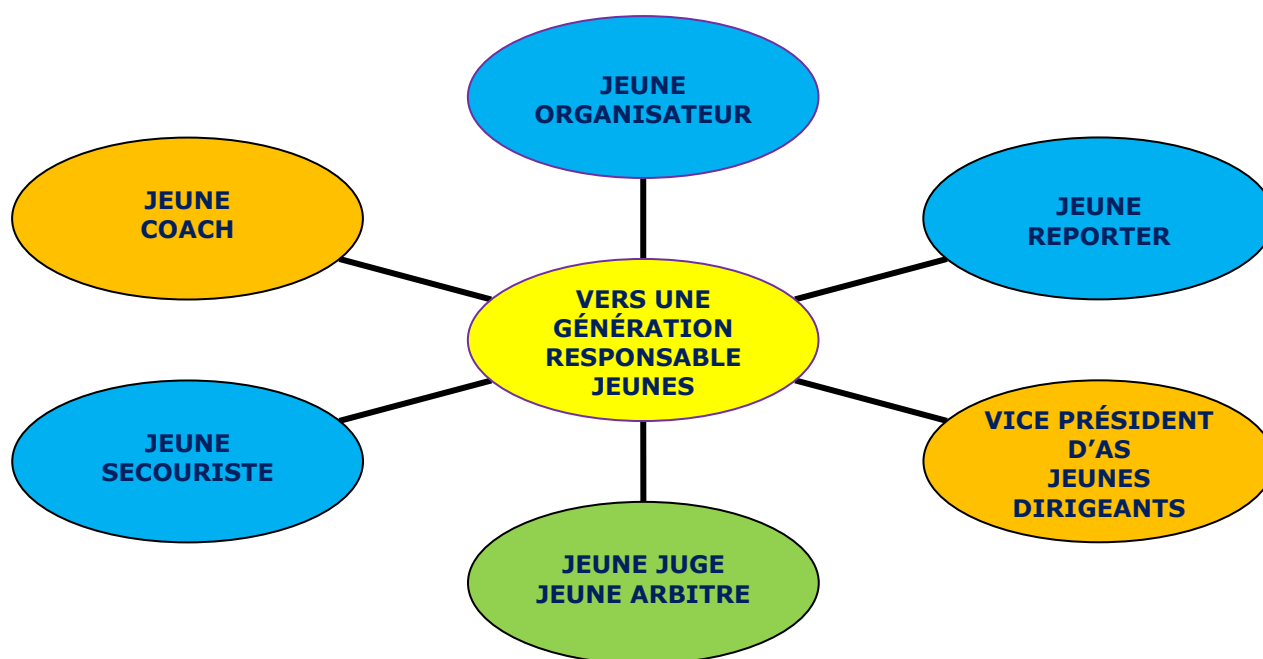
Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFBaD

Le JO UNSS, s'il est licencié à la Fédération Française de Badminton, peut bénéficier de la passerelle FFBaD et obtenir une équivalence de grade :

- Le niveau Départemental UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson jaune »
- Le niveau Académique UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson vert »
- Le niveau National UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson bleu »

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Ouverture aux pratiques de jeux de volants.

International

Les établissements relevant de l'AEFE seront susceptibles de se qualifier aux championnats de France. Les modalités seront déclinées par la CMN si nécessaire.

Championnat de France UNSS collège/lycée lors du CF collège 2016 « sport partagé » en badminton

L'édition 2016 offre aux associations sportives de participer aux championnats de France dans les conditions définies dans l'annexe 5:

Championnat du monde scolaire ISF 2016 à Malte

Les championnats de France excellence Lycée seront qualificatifs pour l'ISF de Malte prévu du 28 mars au 03 avril 2016. Les deux jeunes arbitres nationaux qui accompagneront la délégation seront désignés également lors de ce CF.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Badminton :

Les membres de la CMN en lien avec la fédération proposent :

Une formation à l'arbitrage en langue anglaise sera proposée pour les arbitres certifiés nationaux lors des CF 2015 pour les licenciés nés avant 2002 et lors du CF Lycée 2016. Cette formation se fera en avril mai 2016.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

FFBaD

Marie Christine LEROY	Membre du conseil d'administration (responsable classement), Responsable JO et Formation
Philippe LIMOUZIN	Directeur technique national
Corentin DIDIER	Entraîneur (référent sur le scolaire)

UNSS

Gwenaëlle VAN MELLE	Responsable Formation
Thierry MARTINEZ	Responsable compétition
Antoine FAUVET	Responsable JO
Julie WIDUCH	Référente « sport partagé »

Délégué technique UNSS

Serge MORISOT

Annexe 1

Associations sportives ayant atteint les 1/2 finales en 2014 et 2015

lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

NEANT

Lycées

LYCEE JEAN DAUTET POITIERS

Annexe 2

**Association sportive étant classée Championne de France en
2015
des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

Collèges

COLLEGE JULES VERNE BOURGES

ORLEANS-TOURS

Lycées

LYCEE VICTOR LOUIS

TALENCE

BORDEAUX

Annexe 3

Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

**Association sportive ayant fait forfait dans les huit
jours
avant les Championnats de France en 2015 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Championnat de France UNSS sport partagé BADMINTON 2016

▪ Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

Conditions de participation en sport partagé à l'UNSS :

- Les équipes sont composées d'élèves valides et d'élèves en situation de handicap du même établissement scolaire ou d'élèves valides d'un établissement scolaire associé à une association d'un établissement spécialisé. Une convention doit être signée par les deux chefs d'établissement et présentée lors des compétitions.

COMPOSITION : Dans chaque équipe il y a JFV+ JGV+ J1H+ J2H

- Chez les joueurs valides non classés : 1 joueur Fille (= JFV) + un joueur garçon (= JGV) et
- chez les joueurs en situation de handicap : joueur 1 (fille ou garçon= J1H) + joueur 2 (fille ou garçon=J2H)

CONDITIONS

- Les équipes ne pourront pas être composées de plus d'un élève ayant un profil D, G ou H
- Un élève est reconnu « souffrant d'un handicap » si un dossier MDPH existe.

Les profils des élèves en situation de handicap

Ces profils ne mettent en avant que les capacités motrices, sensorielles ou mentales des élèves. La composante technique* propre à la discipline ne rentre pas en compte dans l'établissement du profil de l'élève. C'est pourquoi, un testing sera passé en début du « challenge Handi » afin d'évaluer les aptitudes techniques de chaque joueur. Ainsi, la classification des élèves en situation de handicap pourra donc évoluer au cours de la compétition. Seule La référente « HANDI » de la CMN seront habilités à modifier cette classification et à attribuer des points de compensation. L'évaluation s'appuiera sur différents critères (réflexe et anticipation, mobilité et déplacement sur le terrain, connaissance des différents coups, précision des coups, mise en situation de jeu avec différentes tactiques et un mini set de 7 points

Cat	Atteinte	Handicaps
A-E (C4)	Sportif ayant un handicap moteur important sur 3 ou 4 <i>membres</i> (inférieurs et supérieurs) et le <i>tronc</i> (fauteuil ou debout). Sportif ayant une déficiência mentale sévère	Sportifs classés FE ou F1 dans la classification Handisport Profil de joueur D3 dans le système d'évaluation de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA)
B-F (C3)	Sportif ayant un handicap moteur avéré sur 2 de ses membres et le tronc (sportifs en fauteuil) ou 3 de ses membres (sportifs debout) Sportif ayant une déficiência mentale sérieuse	Sportifs classés F2 ou D1 en handisport Profil de joueur D2 à la FFSA
C (C2)	Sportifs ayant un handicap moteur important sur 1 ou 2 membres avec une bonne fonctionnalité du tronc	Sportif classé F3 ou D2 en handisport
D-G (C1)	Sportif avec une atteinte motrice légère ne nécessitant pas d'adaptation particulière Sportifs sourds Sportifs ayant une déficiência mentale légère	Sportifs malentendants ou sourds Sportifs classés D3 et D4 en handisport Joueur D1 en FFSA
H (C0)	Aucune atteinte	Valide

Les compensations de points afin de garantir l'équité sportive entre tous les élèves :

Profil	Rencontre face à un valide
A	+ 6 points
B	+ 4 points
C	+ 3 points
D	+ 1 point
E	+ 6 points
F	+ 4 points
G	+ 1 point
H	0 point

Suite au « Testing » effectué, les compensations de points peuvent être modifiées au cours du championnat et ce dans un souci d'équité.

Lecture du tableau :

- Si un élève valide rencontre un élève de profil C1 ou D-G, le score au départ sera de 0-1
- Si un élève de profil C4 ou A-E rencontre un élève de profil C2 ou C, le score au départ sera de 6-3 que l'on ramène à 3-0

Le Règlement général

	COLLEGE / IME
Licenciés autorisés	Benjamins B3 Minimes Cadet (1 seul pour les élèves valides)
Composition des équipes	4 compétiteurs : -1 fille et 1 garçon valides -2 joueurs en situation de handicap + 1 remplaçant maximum
Jeune Officiel	Obligation d'1 jeune officiel par équipe qualifiée Niveau académique exigé pour le jeune officiel Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur
Règlement	Voir ci-dessous
Formule de compétition	Voir ci-dessous
Modalités de qualification	Sur INVITATION
Nombre d'équipes	6 à 8
Titre décerné	Vainqueur du « CHALLENGE HANDI BAD » 2015

Les formules de jeu:

-) SIMPLE GARCON COLLEGES = JGV
-) SIMPLE JOUEUR 1 handicapé = J1H
-) SIMPLE FILLES COLLEGES = JFV
-) SIMPLE JOUEUR 2 handicapé = J2H
-) DOUBLE 1 = JFV + J1H
-) DOUBLE 2 = JGV + J2H

Joueur classé :

- Si un *élève valide* est *classé* (classement FFB de Septembre ou au moment de la compétition), il *ne peut participer* au challenge HANDI Badminton 2015
- Si un *élève* en situation de *handicap* est *classé* (classement FFB de Septembre ou au moment de la compétition), il *peut participer* au challenge HANDI Badminton 2015, mais aucune compensation de points ne lui sera accordée.

Le règlement :

- Il est établi en lien avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA).
- Les aménagements pour les élèves en situation de handicap :

Pour les joueurs en situation de handicap mental

- *Profil D ou G (division 1)* : pas d'aménagement spécifique, c'est l'application stricte du règlement FFBA :
 - Le service : réglementaire FFBA= par le bas, un seul essai, en diagonale derrière la ligne de service, Le volant doit retomber derrière la ligne de service adverse, le service commence à droite (côté pair) ;
 - L'échange : interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette. Respect des lignes intérieures du terrain de simple et des lignes extérieures pour le double.

- Profil B ou F (division 2) :
 - **Le service :**
- LIBRE : Service par une *frappe haute possible*, en diagonale derrière la ligne de service, 2 essais possible, le volant doit retomber au-delà de la ligne de service adverse
 - **L'échange :** interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette,
 - Respect des lignes intérieures du terrain de simple et des lignes extérieures pour le double.

- Profil A ou E (division 3) :
 - Le service : libre (pas obligatoirement en diagonale). Service par une *frappe haute possible*, le volant doit tomber derrière la ligne de service adverse ;
- Pour le serveur possibilité de se positionner *devant sa ligne de service* et de se rapprocher du filet pour servir.
 - L'échange : le toucher du filet avec la raquette est toléré en cas de déséquilibre.

Pour les joueurs en situation de handicap moteur :

- Possibilité d'abaisser le filet (1,4m)
- Le fauteuil roulant doit être équipé d'une roulette « anti bascule » à l'arrière
 - Le service : pour des joueurs en fauteuil ou présentant un handicap qui limite le service, le volant ne doit pas forcément être en dessous de la taille. Le service est libre.
Pour les joueurs de profil C2, C3 , C4 =pas d'alternance. Durant toute la durée d'un set, les joueurs servent et reçoivent dans la même zone de service.

Les matchs :

- 2 sets gagnants de 15 points.
En cas d'égalité de points, prolongation, écart de 2 points, ou 1^{er} à atteint